



Lac-Etchemin

Ville et campagne...  
**AU NATUREL**

## AVIS PUBLIC

À tous les contribuables concernés de la Municipalité de Lac-Etchemin, Comté de Bellechasse.

Avis vous est par le présent donné, par le soussigné, directeur général/secrétaire-trésorier de la Municipalité de Lac-Etchemin, Comté de Bellechasse, que lors de la séance ordinaire tenue le 5 juin 2018, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

### RÈGLEMENT NUMÉRO 179-2018

**"AYANT POUR OBJET DES TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE MISE AUX NORMES DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME N'EXCÉDANT PAS UN MONTANT DE 2 293 200 \$ AMORTI SUR UNE PÉRIODE DE VINGT (20) ANS".**

Que tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de la municipalité au 208, 2<sup>e</sup> Avenue, Lac-Etchemin, et ce pendant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 17 juillet 2018.

Donné à Lac-Etchemin, ce 13<sup>e</sup> jour d'août 2018.

**Le directeur général/secrétaire-trésorier,**

**Laurent Rheault, M.A.P., OMA**